

Sujet : consultation publique décret art.83

De : [REDACTED] DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA

<[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 17/01/2022 à 14:31

Pour : [REDACTED] DGAL/SAS/SDSPV <[REDACTED]

[REDACTED]@agriculture.gouv.fr>

Copie à : [REDACTED] - DGAL/SAS/SDSPV/BIB <[REDACTED]@agriculture.gouv.fr>, "[REDACTED]

[REDACTED] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC"

<[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>, [REDACTED]

DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC <[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>, [REDACTED]

[REDACTED] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>, "[REDACTED]

DGPR/SRSEDPD" [REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour [REDACTED]

Pour faire suite à mes précédents messages sur le sujet de l'organisation de la consultation publique sur le projet de décret article 83, nous avons reçu à l'instant la demande de notre cabinet de nous charger de celle-ci et de lancer le processus dès aujourd'hui. Il y a un point programmé cet après-midi entre le bureau de [REDACTED] et celui [REDACTED], cela tombe bien, les équipes voient cela ensemble.

A ta disposition pour en parler,

Bien à toi

[REDACTED]

Sujet : Re: consultation publique décret art.83

De : [redacted] DGAL/SAS/SDSPV [redacted]@agriculture.gouv.fr>

Date : 17/01/2022 à 14:45

Pour : [redacted] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA"

[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : [redacted] DGAL/SAS/SDSPV/BIB [redacted]@agriculture.gouv.fr>, [redacted]

[redacted] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC"

[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>, [redacted]

DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [redacted]@developpement-durable.gouv.fr>, [redacted]

[redacted] DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC

[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>, [redacted]

DGPR/SRSEDPD" [redacted]@developpement-durable.gouv.fr>, [redacted]

[redacted]@agriculture.gouv.fr>

Bonjour [redacted]

Pas de retour de notre CAB encore mais OK pour faire ainsi, le plus important est que l'on puisse bien partager les documents qui seront mis en ligne.

Parfait donc si [redacted] et [redacted] peuvent échanger dès cet apm.

Bien à toi

[redacted]
[redacted]

Service des actions sanitaires
Direction générale de l'alimentation

251 Rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15

[redacted]
[redacted]

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Direction générale de l'alimentation

Le 17/01/2022 à 14:31, [redacted] DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA a écrit :

Bonjour [redacted]

Pour faire suite à mes précédents messages sur le sujet de l'organisation de la consultation publique sur le projet de décret article 83, nous avons reçu à l'instant la demande de notre cabinet de nous charger de celle-ci et de lancer le processus dès aujourd'hui. Il y a un point programmé cet après-midi entre le bureau de [redacted] et celui [redacted] cela tombe bien, les équipes voient cela ensemble.

A ta disposition pour en parler,

Bien à toi

[redacted]

Sujet : Mise en consultation décret article 83 EGALIM

De : [REDACTED] DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [REDACTED]

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 17/01/2022 à 18:07

Pour : [REDACTED] DGAL/SAS/SDSPV/BIB [REDACTED]@agriculture.gouv.fr> ,

[REDACTED] DGAL/SAS/SDSPV/BIB [REDACTED]@agriculture.gouv.fr>

Copie à : [REDACTED] DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC"

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr> ,

- DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC <[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr> ,

[REDACTED] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr> ,

[REDACTED] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC <[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>

Re-bonjour [REDACTED]

Comme convenu, vous trouverez en pj une proposition de notice pour la mise à consultation du décret article 83 EGALIM.

Je vous mets aussi en pj le projet de décret : comme nous n'avions pas le projet en .doc (on a seulement la pj du bleu), [REDACTED] a "refait" la dernière version du décret à partir d'une version antérieure. Preneuse de votre relecture du projet de décret en pj pour être certaine de ne pas laisser passer une coquille et que tout est conforme [REDACTED].

On prévoit de mettre le décret sur notre site demain. On attend votre relecture de la notice et du décret pour ce faire.

Merci beaucoup d'avance !

A votre disposition pour en discuter par téléphone.

Bonne soirée,

[REDACTED]

PS : Notre DAJ a confirmé par écrit ce qu'on vous disait à l'oral à savoir pas besoin de notif pour le décret, ce qui converge avec l'avis de votre SAJ.

--

[REDACTED]
SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
Direction Générale de la Prévention des Risques

Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX

[REDACTED]
www.ecologie.gouv.fr

**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Direction Générale de la Prévention des Risques

Sujet : Mise en consultation publique_décret art. 83 EGALIM

De : [redacted] DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [redacted]

[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 18/01/2022 à 17:52

Pour : consultations-ouvertes@pm.gouv.fr, [redacted]@sgg.pm.gouv.fr

Copie à : [redacted] Cabinet MTE/SRE
[redacted]@ecologie.gouv.fr>, [redacted] DGPR/DIRECTION
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>, [redacted]
[redacted] - DGPR/DIRECTION [redacted]@developpement-durable.gouv.fr>, [redacted]
[redacted] DGPR/SRSEDPD" <[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>,
[redacted] DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA" [redacted]@developpement-
durable.gouv.fr>, [redacted] DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC"
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>,
- DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [redacted]@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Le cabinet MTE que je place en copie souhaite que nous puissions mettre en consultation publique dès demain, sur le site du MTE, le projet de décret relatif à l'interdiction de production, de stockage et de circulation de certains produits phytopharmaceutiques pour des raisons liées à la protection de la santé humaine ou animale et de l'environnement.

Vous trouverez en pj :

- le projet de décret en version .doc et le bleu qui valide ce projet de décret ;
- la notice pour accompagner la consultation ;
- la fiche de dépôt.

A votre disposition si vous souhaitez des informations supplémentaires.

Bien cordialement,

--

[redacted]
SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
Direction Générale de la Prévention des Risques
Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX
[redacted]
[redacted]
www.ecologie.gouv.fr

**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Direction Générale de la Prévention des Risques

— Pièces jointes : —

fiche_depot_vie-publique_consultation_décret article 83 Loi EGALIM_BPC.pdf	105 Ko
Projet décret art 83 EGALIM_consultation publique_BPC.docx	14,5 Ko
Article 83 Loi Egalim _ texte consultation_BPC.docx	15,9 Ko

Sujet : Consultation décret article 83

De : [REDACTED] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [REDACTED]

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 18/01/2022 à 18:49

Pour : [REDACTED]@agriculture.gouv.fr

Copie à : [REDACTED] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>

DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC" [REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour [REDACTED]

Le cabinet nous a demandé de contacter le sgg pour la consultation sur le décret article 83 Egalim. On a bien redit au cab que vous attendiez une validation de votre cab. Notre cab nous a indiqué qu'il voyait avec Matignon et votre cab en parallèle. On se prépare, sur demande de notre cab, à lancer la consultation dès demain.

Bonne soirée,

[REDACTED]

Sujet : Re: Consultation décret article 83

De : [REDACTED] DGAL/SAS/SDSPV/BIB [REDACTED]@agriculture.gouv.fr>

Date : 18/01/2022 à 19:26

Pour : [REDACTED] DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [REDACTED]

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : [REDACTED] DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>, [REDACTED]

DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC" [REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>

Bonsoir, nous avons fait remonter hier quelques ajustements sur la notice mais plutôt de présentation.

Pas de changement de fond sur le para important des substances non soutenues, dans lequel on dit que les activités peuvent se poursuivre jusqu'à une date etc.

Pas encore eu de retour, le mieux est en effet à voir entre cabinets.

Nous avons reçu la synthèse de la consultation riverains hier, j'ai vu que [REDACTED] était dans la boucle et vous devez l'avoir eu aussi.

Ca semble bien fait, sur le fond c'est assez équilibré car les agriculteurs ont pas mal répondu

Là aussi on attend les indications sur les suites à donner.

Avez-vous eu la réponse de l'Anses du 6 janvier sur le réexamen des AMM ?

Bonne soirée

Le 18/01/2022 à 18:49, [REDACTED] DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC a écrit :

Bonjour [REDACTED]

Le cabinet nous a demandé de contacter le sgg pour la consultation sur le décret article 83 Egalim. On a bien redit au cab que vous attendiez une validation de votre cab. Notre cab nous a indiqué qu'il voyait avec Matignon et votre cab en parallèle. On se prépare, sur demande de notre cab, à lancer la consultation dès demain.

Bonne soirée,

Sujet : RE: Mise en consultation publique décret art. 83 EGALIM

De : [REDACTED]@sgg.pm.gouv.fr>

Date : 18/01/2022 à 21:25

Pour : [REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr" [REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : ".SGG-consultations-ouvertes" <consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>,

[REDACTED]@ecologie.gouv.fr" [REDACTED]@ecologie.gouv.fr>,

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr" <[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>,

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>,

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr" [REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>,

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr" [REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>,

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr" [REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr">,

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr" [REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr">

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>

Bonsoir,

Votre demande de référencement de la consultation publique relative au projet de décret visé en objet du présent courriel a reçu l'accord du Cabinet du Premier ministre, à condition toutefois de prendre en considération les modifications apportées à la note de présentation (PJ).

Afin que nous soyons en mesure de procéder à son référencement sur le site du Premier ministre (<https://www.vie-publique.fr/>), nous vous remercions de nous faire parvenir le lien URL de la consultation concomitamment au début de la publication.

En vous remerciant,

Bien cordialement,

[REDACTED]

[REDACTED]

Secrétariat général du Gouvernement
Service de la législation et de la qualité du droit
Département de la qualité du droit
58, rue de Varenne – 75007 Paris

cid:image001.png@01D710EB.D

De : [REDACTED]@sgg.pm.gouv.fr>

Envoyé : mardi 18 janvier 2022 18:24

À : [REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr

Cc : .SGG-consultations-ouvertes <consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>; [REDACTED]@ecologie.gouv.fr;

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr; [REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr;

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr; [REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr;

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr; [REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr

Objet : RE: Mise en consultation publique_décret art. 83 EGALIM

Bonsoir,

Je vous confirme la bonne réception de votre demande de référencement d'une consultation ouverte, en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement. Elle vient d'être transmise pour validation au cabinet du Premier ministre dont l'accord est exprès et non tacite. Par conséquent, il conviendra d'attendre notre retour avant de pouvoir l'initier. A cet égard, j'ai informé les personnes en charge de ce dossier des éléments de

calendrier que vous avez fournis.

Je reviens vers vous dès que possible.

Bien cordialement,

[redacted]
[redacted]
Secrétariat général du Gouvernement
Service de la législation et de la qualité du droit
Département de la qualité du droit
58, rue de Varenne – 75007 Paris
[redacted]

cid:image001.png@01D710EB.D

De : [redacted] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [redacted]@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : mardi 18 janvier 2022 17:53

À : .SGG-consultations-ouvertes <consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>; [redacted]
[redacted]@sgg.pm.gouv.fr>

Cc : [redacted] - Cabinet MTE/SRE
[redacted]@ecologie.gouv.fr>; [redacted] - DGPR/DIRECTION
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>; [redacted] -
DGPR/DIRECTION [redacted]@developpement-durable.gouv.fr>; [redacted] -
DGPR/SRSEDPD [redacted]@developpement-durable.gouv.fr>; [redacted] -
DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA [redacted]@developpement-durable.gouv.fr>; [redacted] -
[redacted] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [redacted]@developpement-durable.gouv.fr>; [redacted] -
[redacted] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [redacted]@developpement-durable.gouv.fr>

Objet : Mise en consultation publique_décret art. 83 EGALIM

Bonjour,

Le cabinet MTE que je place en copie souhaite que nous puissions mettre en consultation publique dès demain, sur le site du MTE, le projet de décret relatif à l'interdiction de production, de stockage et de circulation de certains produits phytopharmaceutiques pour des raisons liées à la protection de la santé humaine ou animale et de l'environnement.

Vous trouverez en pj :

- le projet de décret en version .doc et le bleu qui valide ce projet de décret ;
- la notice pour accompagner la consultation ;
- la fiche de dépôt.

A votre disposition si vous souhaitez des informations supplémentaires.

Bien cordialement,

--

[redacted]
SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
Direction Générale de la Prévention des Risques

Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX

[redacted]
[redacted]
www.ecologie.gouv.fr

**MINISTÈRE
DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Direction
Générale
de la
Prévention
des
Risques

liber

Présidence Française du Conseil de l'Union
européenne

— Pièces jointes : _____

Article 83 Loi Egalim _ texte consultation _ BPC _ REV.docx

17,0 Ko

Sujet : Re: Mise en consultation publique décret art. 83 EGALIM

De : [redacted] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [redacted]

[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 19/01/2022 à 08:57

Pour : [redacted]@sgg.pm.gouv.fr>

Copie à : ".SGG-consultations-ouvertes" <consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>,
[redacted]@ecologie.gouv.fr" [redacted]@ecologie.gouv.fr>,
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr" [redacted]@developpement-
durable.gouv.fr>,
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr">,
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>,
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr">,
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr">,
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr">,
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr">,
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr">,
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr">,
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr">

Bonjour,

Merci pour votre retour très rapide. Après une dernière relecture de la notice, nos collègues du MAA suggèrent un léger ajustement de forme (cf pj, avant dernier paragraphe, surligné en jaune) pour coller à une formulation du décret. Validez-vous cette dernière version de la notice ?

Nous vous communiquerons le lien URL de la consultation concomitamment au début de la publication.

Bien cordialement,

[redacted]

[redacted]
SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
Direction Générale de la Prévention des Risques

Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX

[redacted]
[redacted]
www.ecologie.gouv.fr

**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Direction Générale de la Prévention des Risques

Le 18/01/2022 à 21:25 [redacted] par AdER) a écrit :

Bonsoir,

Votre demande de référencement de la consultation publique relative au projet de décret visé en objet du présent courriel a reçu l'accord du Cabinet du Premier ministre, à condition toutefois de prendre en considération les modifications apportées à la note de présentation (PJ).

Afin que nous soyons en mesure de procéder à son référencement sur le site du Premier ministre (<https://www.vie-publique.fr/>), nous vous remercions de nous faire parvenir le lien URL de la consultation concomitamment au début de la publication.

En vous remerciant,

Bien cordialement,

[redacted]
Secrétariat général du Gouvernement
Service de la législation et de la qualité du droit
Département de la qualité du droit
58, rue de Varenne – 75007 Paris
[redacted]

cid:image001.png@01D710EB.D

De : [redacted]
Envoyé : mardi 18 janvier 2022 18:24
À : [redacted]@developpement-durable.gouv.fr
Cc : .SGG-consultations-ouvertes <consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>; [redacted]@ecologie.gouv.fr;
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr; [redacted]@developpement-durable.gouv.fr;
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr; [redacted]@developpement-durable.gouv.fr;
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr; [redacted]@developpement-durable.gouv.fr
Objet : RE: Mise en consultation publique_décret art. 83 EGALIM

Bonsoir,

Je vous confirme la bonne réception de votre demande de référencement d'une consultation ouverte, en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement. Elle vient d'être transmise pour validation au cabinet du Premier ministre dont l'accord est exprès et non tacite. Par conséquent, il conviendra d'attendre notre retour avant de pouvoir l'initier. A cet égard, j'ai informé les personnes en charge de ce dossier des éléments de calendrier que vous avez fournis.

Je reviens vers vous dès que possible.

Bien cordialement,

[redacted]
[redacted]
Secrétariat général du Gouvernement
Service de la législation et de la qualité du droit
Département de la qualité du droit
58, rue de Varenne – 75007 Paris
[redacted]

cid:image001.png@01D710EB.D

De : [redacted] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [redacted]@developpement-durable.gouv.fr
Envoyé : mardi 18 janvier 2022 17:53
À : .SGG-consultations-ouvertes <consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>; [redacted]
[redacted]@sgg.pm.gouv.fr
Cc : [redacted] - Cabinet MTE/SRE
[redacted]@ecologie.gouv.fr; [redacted] DGPR/DIRECTION
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr; [redacted]
DGPR/DIRECTION [redacted]@developpement-durable.gouv.fr; [redacted]
DGPR/SRSEDPD <[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>; [redacted]
DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA [redacted]@developpement-durable.gouv.fr; [redacted]
bureau) - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [redacted]@developpement-durable.gouv.fr; [redacted]
[redacted] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [redacted]@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Mise en consultation publique_décret art. 83 EGALIM

Bonjour,

Le cabinet MTE que je place en copie souhaite que nous puissions mettre en consultation publique dès demain, sur le site du MTE, le projet de décret relatif à l'interdiction de production, de stockage et de circulation de certains produits phytopharmaceutiques pour des raisons liées à la protection de la santé humaine ou animale et de l'environnement.

Vous trouverez en pj :

- le projet de décret en version .doc et le bleu qui valide ce projet de décret ;
- la notice pour accompagner la consultation ;
- la fiche de dépôt.

A votre disposition si vous souhaitez des informations supplémentaires.

Bien cordialement,

--

[REDACTED]

SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
Direction Générale de la Prévention des Risques

Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX

[REDACTED]

www.ecologie.gouv.fr

**MINISTÈRE
DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Direction
Générale
de la
Prévention
des
Risques

libel

Présidence Française du Conseil de l'Union
européenne

— Pièces jointes : —

Article 83 Loi Egalim _ texte consultation_BPC_REV V2.docx

17,3 Ko

Sujet : RE: Mise en consultation publique décret art. 83 EGALIM

De : [redacted]@sgg.pm.gouv.fr>

Date : 19/01/2022 à 09:25

Pour : [redacted] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [redacted]

[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : ".SGG-consultations-ouvertes" <consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>,

[redacted]@ecologie.gouv.fr" [redacted]@ecologie.gouv.fr>,

[redacted]@developpement-durable.gouv.fr" [redacted]@developpement-durable.gouv.fr>,

[redacted]@developpement-durable.gouv.fr" [redacted]@developpement-durable.gouv.fr">,

[redacted]@developpement-durable.gouv.fr" [redacted]@developpement-durable.gouv.fr">,

[redacted]@developpement-durable.gouv.fr" [redacted]@developpement-durable.gouv.fr">,

[redacted]@developpement-durable.gouv.fr">

Bonjour,

S'agissant d'un ajustement de forme ne modifiant pas, *a priori*, le sens de la phrase concernée, la présente version de la note peut être validée en l'état, sans devoir faire l'objet d'une nouvelle lecture par le Cabinet du Premier ministre.

Bien cordialement,

[redacted]
[redacted]
Secrétariat général du Gouvernement
Service de la législation et de la qualité du droit
Département de la qualité du droit
58, rue de Varenne – 75007 Paris
[redacted]

cid:image001.png@01D710EB.D

De : [redacted] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [redacted]@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 19 janvier 2022 08:58

À : [redacted]@sgg.pm.gouv.fr>

Cc : SGG-consultations-ouvertes <consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>; [redacted]@ecologie.gouv.fr;

[redacted]@developpement-durable.gouv.fr; [redacted]@developpement-durable.gouv.fr;

[redacted]@developpement-durable.gouv.fr; [redacted]@developpement-durable.gouv.fr;

[redacted]@developpement-durable.gouv.fr; [redacted]@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Re: Mise en consultation publique décret art. 83 EGALIM

Bonjour,

Merci pour votre retour très rapide. Après une dernière relecture de la notice, nos collègues du MAA suggèrent un léger ajustement de forme (cf pj, avant dernier paragraphe, surligné en jaune) pour coller à une formulation du décret. Validez-vous cette dernière version de la notice ?

Nous vous communiquerons le lien URL de la consultation concomitamment au début de la publication.

Bien cordialement,

[redacted]
[redacted]

SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
Direction Générale de la Prévention des Risques

Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX

[redacted]
[redacted]

www.ecologie.gouv.fr

**MINISTÈRE
DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Direction
Générale
de la
Prévention
des
Risques

libe

Présidence Française du Conseil de l'Union
européenne

Le 18/01/2022 à 21:25, [redacted] (par AdER) a écrit :

Bonsoir,

Votre demande de référencement de la consultation publique relative au projet de décret visé en objet du présent courriel a reçu l'accord du Cabinet du Premier ministre, à condition toutefois de prendre en considération les modifications apportées à la note de présentation (PJ).

Afin que nous soyons en mesure de procéder à son référencement sur le site du Premier ministre (<https://www.vie-publique.fr/>), nous vous remercions de nous faire parvenir le lien URL de la consultation concomitamment au début de la publication.

En vous remerciant,

Bien cordialement,

[redacted]
[redacted]

cid:image001.png@01D710EB.D

Secrétariat général du Gouvernement
Service de la législation et de la qualité du droit
Département de la qualité du droit
58, rue de Varenne – 75007 Paris
[redacted]

De : [redacted]@sgg.pm.gouv.fr>

Envoyé : mardi 18 janvier 2022 18:24

À : [redacted]@developpement-durable.gouv.fr

Cc : .SGG-consultations-ouvertes <consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>;

[redacted]@ecologie.gouv.fr; [redacted]@developpement-durable.gouv.fr;

[redacted]@developpement-durable.gouv.fr; [redacted]@developpement-durable.gouv.fr;

[redacted]@developpement-durable.gouv.fr; [redacted]@developpement-durable.gouv.fr;

[redacted]@developpement-durable.gouv.fr

Objet : RE: Mise en consultation publique_décret art. 83 EGALIM

Bonsoir,

Je vous confirme la bonne réception de votre demande de référencement d'une consultation ouverte, en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement. Elle vient d'être transmise pour validation au cabinet du Premier ministre dont l'accord est exprès et non tacite. Par conséquent, il conviendra d'attendre notre retour avant de pouvoir l'initier. A cet égard, j'ai informé les personnes en charge de ce dossier des éléments de calendrier que vous avez fournis.

Je reviens vers vous dès que possible.

Bien cordialement,

[redacted]

[redacted]

Secrétariat général du Gouvernement
Service de la législation et de la qualité du droit
Département de la qualité du droit
58, rue de Varenne - 75007 Paris

cid:image001.png@01D710EB.D

De : [redacted] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [redacted]
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : mardi 18 janvier 2022 17:53

À : .SGG-consultations-ouvertes <consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>; [redacted]
[redacted]@sgg.pm.gouv.fr>

Cc : [redacted] - Cabinet MTE/SRE
[redacted]@ecologie.gouv.fr>; [redacted] - DGPR/DIRECTION
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>; [redacted]
DGPR/DIRECTION <[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>; [redacted]
service) - DGPR/SRSEDPD <[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>; [redacted]
[redacted] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA <[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>;
[redacted] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>; [redacted]
DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC <[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>

Objet : Mise en consultation publique_décret art. 83 EGALIM

Bonjour,

Le cabinet MTE que je place en copie souhaite que nous puissions mettre en consultation publique dès demain, sur le site du MTE, le projet de décret relatif à l'interdiction de production, de stockage et de circulation de certains produits phytopharmaceutiques pour des raisons liées à la protection de la santé humaine ou animale et de l'environnement.

Vous trouverez en pj :

- le projet de décret en version .doc et le bleu qui valide ce projet de décret ;
- la notice pour accompagner la consultation ;
- la fiche de dépôt.

A votre disposition si vous souhaitez des informations supplémentaires.

Bien cordialement,

--

[redacted]

SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
Direction Générale de la Prévention des Risques

Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX

[REDACTED]

www.ecologie.gouv.fr

..
**MINISTÈRE
DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Direction
Générale
de la
Prévention
des
Risques

libel

Présidence Française du Conseil de l'Union
européenne

Sujet : Suites échange_décret article 83

De : [redacted] DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC <[redacted]
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 24/02/2022 à 19:10

Pour : [redacted] DGAL/SAS/SDSPV/BIB <[redacted]@agriculture.gouv.fr>

Copie à : [redacted] DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>, "[redacted] -
DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC" <[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>, [redacted]
[redacted] DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
<[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>, [redacted]
DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC <[redacted]@developpement-durable.gouv.fr>

Bonsoir [redacted]

Comme convenu, au sujet du décret article 83 EGALIM :

- Le décret est dans Solon (accompagné d'une note de présentation en pj) et validé par la DAJ MTE depuis ce matin.
- Nous avons travaillé sur une synthèse des commentaires reçus + motifs de la décision (en pj).
- A partir de ce qu'on lui avait envoyé, la DICOM MTE a proposé un contenu pour expliquer l'objectif du décret sur le site internet du MTE (cf pj).

Est-ce que ces documents te vont ?

Bonne soirée.

Bien à toi,

--

[redacted]
SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
Direction Générale de la Prévention des Risques

Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX

[redacted]
www.ecologie.gouv.fr

**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Direction Générale de la Prévention des Risques

— Pièces jointes : —

Synthèse commentaires consultation publique décret art. 83 EGALIM_BPC.docx	15,8 Ko
MTE_Egalim-decret-art83_2402+BPC.docx	18,1 Ko
Note de présentation.docx	16,3 Ko

Sujet : Re: Suites échange_décret article 83

De : [REDACTED] - DGAL/SAS/SDSPV/BIB [REDACTED]@agriculture.gouv.fr>

Date : 24/02/2022 à 20:26

Pour : [REDACTED] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC [REDACTED]

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : [REDACTED] DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>, [REDACTED]

DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC" [REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>, [REDACTED]

[REDACTED] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC

[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>, [REDACTED]

DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC <[REDACTED]@developpement-durable.gouv.fr>

Merci bien reçu.

RAS en lecture diagonale, à voir si le cabinet nous sollicite pour des compléments ou autres.

Bonne soirée

Le 24/02/2022 à 19:10, [REDACTED] - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC a écrit :

Bonsoir [REDACTED]

Comme convenu, au sujet du décret article 83 EGALIM :

- Le décret est dans Solon (accompagné d'une note de présentation en pj) et validé par la DAJ MTE depuis ce matin.
- Nous avons travaillé sur une synthèse des commentaires reçus + motifs de la décision (en pj).
- A partir de ce qu'on lui avait envoyé, la DICOM MTE a proposé un contenu pour expliquer l'objectif du décret sur le site internet du MTE (cf pj).

Est-ce que ces documents te vont ?

Bonne soirée.

Bien à toi,

--

[REDACTED]
SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
Direction Générale de la Prévention des Risques

Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX

[REDACTED]
www.ecologie.gouv.fr

**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Direction Générale de la Prévention des Risques